Marie Moret à Offroy et Cie, 27 août 1886

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (2)
Collation3 p. (313r, 314r, 315r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy et Cie, 27 août 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44513

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction27 août 1886
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireOffroy et Cie
Lieu de destination60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris

Description

RésuméMarie Moret envoie les 21 certificats de dépôt de ses valeurs à la Banque de France, pour que la Banque de France puisse examiner si ceux-ci doivent être modifiés suite à son mariage. Elle demande à faire porter à son compte les arrérages de ses obligations Suez 3% arrivant à échéance ; demande à ce qu'ils gardent les récépissés des valeurs dont les arrérages arrivent à échéance le 1er octobre.

Mots-clés

Finances personnelles
Personnes citéesBanque de France
Événements citésMariage de Jean-Baptiste André Godin et de Marie Moret (14 juillet 1886, Guise).
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 26/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44513?context=pdf

Guise Familistère 27 août 1886

Messieurs Offroy et Cie,
Banquiers à Paris

D'après ce que vous me disiez le 17 juillet dernier, la Banque de France devait d'abord, examiner mon contrat de mariage et dire, ensuite, s'il y avait lieu ou non de modifier les récépissés de dépôt de mes valeurs personnelles.

Par votre lettre d'hier, au contraire, vous me dites que la Banque de France, ayant gardé mon contrat pour l'examiner, vous a demandé de revenir devant elle dans huit jours avec les dits récépissés.

J'ai donc l'honneur de vous les adresser, par ce courrier, sous pli chargé séparé. Ils sont au nombre de vingt et un certifiant le dépôt des valeurs dont la désignation suit :

Deux cent vingt cinq obligations Suez cinq pour cent ;

Trois cent quarante obligations Suez

trois pour cent ;

Six cent six obligations Panama quatre pour cent ;

Cent soixante dix actions Panama actuellement libérées de 375 francs

Neuf mille cent quatre vingt dix huit francs de rente italienne trois pour cent.

— Les arrérages des obligations Suez 3 % échéant dans quelques jours le 1 septembre prochain, je vous prie de les encaisser et de les porter à mon compte courant ; puis vous me retournerez les six certificats les concernant Nos 167 416 – 168 000 – 168 363 – 169 286 – 170 329 – 170 055.

— Quant aux deux récépissés Nos 211 848 – 211 849 concernant les actions de Panama, gardez-les moi jusqu'à ce que vous ayez opéré pour mon compte le dernier versement appelé le 10 septembre prochain et à propos duquel je vous écrirai au moment voulu.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44513?context=pdf

— Quant aux treize autres récépissés nos 165 908 – 165 909 – 167 097 – 167 098 – 167 417 – 167 418 – 169 287 (Suez 5 %)

165 910 – 165 815 – 166 201 (Italien 5 %)

167 415 – 168 001 – 171 650 (Panama 4 %)

les arrérages des valeurs qu'ils représentent échéant le 1 octobre prochain, veuillez me tenir ces récépissés en caisse jusqu'à cette époque. Alors vous encaisserez les arrérages et les porterez à mon compte courant, puis me retournerez enfin tous ces certificats de dépôt.

Veuillez m'accuser réception de la présente et du pli chargé contenant mes vingt et un récépissés.

Agréez je vous prie, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération

Marie Gadin

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44513?context=pdf